

Durée : 1 journée, soit 7 heures
6 heures de formation 1 heure de QCM
Formation préconisée pour un groupe
de 5 à 10 stagiaires

Public :

- Dans le secteur « Ingénierie et Études Techniques » et en particulier :
Architecte,
BET Génie civil, infrastructure, VRD, BET Géotechnique, Maître d'oeuvre d'exécution, Économiste, AMO
- Directions techniques de maîtres d'ouvrages publics et privés
Architecte
- Personnel encadrant d'entreprise.

Pré requis : Aucun

Objectifs et compétences visées :

Etre capable d'identifier les risques, en temps réel, lors des interventions à proximité des réseaux
Mettre en œuvre les principes de prévention et les consignes reçues de l'encadrement
Obtenir sa certification AIPR concepteur

Méthode pédagogique et suivi qualité

Phases théoriques et pratiques. Etudes de cas concrets. Solutions techniques à partir d'exemples créés et en création.
Supports pédagogiques -QCM
Formateur équipé de son propre PC et/ou Mac.
Supports pédagogiques sur clés USB remis en fin de Formation.
Evaluation des acquis durant toute la session.
Evaluation par stagiaire de la qualité de la formation.
Attestation de compétences
Votre Conseiller Formation est à votre disposition pour le suivi Qualité, la satisfaction de la Formation et toute demande de médiation.

Compétences formateurs :

Formateur spécialisé en Efficacité Energétique des Bâtiments : formation, audit, expertise
Prévention des risques : AIPR, amiante SS4, encadrement de chantiers
Règlement des litiges : arbitre certifié par la CNEDIES, médiation.

Programme de formation :

Contexte: Les « concepteurs » : personnels intervenant pour le compte du responsable de projet, chargés notamment d'effectuer les déclarations de travaux et intervenant en préparation ou suivi des projets de travaux.

Rappel de la réglementation concernant les interventions sur le domaine public

Trois catégories principales de personnels sont concernées par l'obligation d'autorisation d'intervention à proximité des réseaux, conformément aux articles R. 554-31 et R. 554-32 du code de l'environnement et au I de l'article 21 de l'arrêté du 15 février 2012 :

Le rôle du maître d'ouvrage

Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public

Les points importants de la réforme

Les principes de l'évolution réglementaire
Les textes réglementaires et le calendrier de la réforme

Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public

Le guichet unique : utilisation en direct

La prévention des dommages : la certification des prestataires de détection et de géo-référencement des réseaux, la formation et l'habilitation du personnel
La particularité des travaux à proximité de réseaux électriques

Ce qu'il faut savoir de la DT-DICT

Les ATU (Avis de Travaux Urgents)

Le constat contradictoire

Savoir utiliser les moyens de protection collective et individuelle Sécurité et Protection : les EPI et EPC

Prévention des risques professionnels

Notion et respect dans son activité :

Le respect de l'environnement

Le respect des marquages-piquetages

Le respect des signes avertisseurs et indicateurs

Le respect des moyens de repérage

Le respect du terrain

Identifier des situations dangereuses

Imprécision du positionnement des ouvrages et de la technique utilisée
Maintien de l'intégrité et du tracé des réseaux existants
Recommandations en cas d'incident ou d'accident

Entraînement au QCM

Réalisation de l'examen